

GLOSSAIRE CO-BÉNÉFICE

OCTOBRE 2019

Quelques synonymes...

BÉNÉFICE secondaire indirect induit
mutuel associé local
co-priorité situation gagnant-gagnant co-efficacité
à court terme stratégie « sans regret » synergies

De quoi parle-t-on ?

En première approche, on parle de co-bénéfice lorsqu'un projet produit des effets positifs, pas forcément anticipés ou planifiés, en plus du bénéfice principal attendu en faveur du climat. Un des exemples les plus évidents : agir sur la réduction des gaz à effet de serre a pour co-bénéfice de réduire également les sources de pollution de l'air, comme les particules et les oxydes d'azote, et par incidence d'améliorer les conditions de santé publique.

Il existe une multitude de définitions en fonction des contextes et des projets ; trois principaux critères peuvent être considérés pour en guider le sens :

- 1. L'intention de l'action :** le bénéfice climatique est-il spécifiquement attendu ou est-il induit ? Est-il considéré comme un objectif primaire, secondaire ou un des objectifs simultanés visés par une politique publique intégrée ?
- 2. Le champ de l'action :** le bénéfice climatique est-il lié à une action

d'atténuation, d'adaptation ou bien les deux ? Le bénéfice est-il uniquement climatique ou bien inclut-il également des considérations économiques, sociales, environnementales ?

- 3. L'échelle considérée :** le bénéfice climatique et les co-bénéfices sont-ils considérés à une même échelle spatiale et/ou temporelle ?

Bénéfices et co-bénéfices n'ont en effet pas toujours le même horizon spatiotemporel. Les bénéfices directs, apportés par exemple par la réduction des gaz à effet de serre, sont avant tout globaux, alors que les co-bénéfices, tels que l'amélioration de la qualité de l'air, sont directement observables à l'échelle locale ou régionale. Par ailleurs, les co-bénéfices sont la plupart du temps exploitables à court terme, alors que les bénéfices directs ne sont le plus souvent visibles qu'après des décennies.

▀ L'action climatique, sur un mode coopératif !

La COP21 (2015) a favorisé l'émergence d'un nouveau mode de coopération sur l'action climatique. Cette dynamique met en avant la recherche de bénéfices et de co-bénéfices liés à l'action climatique, dans lesquels enjeux climatiques et de développement sont associés, plutôt qu'un strict partage des efforts en matière de réduction des émissions de gaz à effet (qui reste

néanmoins essentiel !). Cette nouvelle approche présente l'avantage d'encourager les engagements volontaires de la part d'acteurs publics et privés, dans différents domaines (technique, économie, santé, technologique ou encore financier), au-delà d'un cadre réglementaire ou d'action gouvernementale en matière d'atténuation ou d'adaptation.

▀ Trois domaines principalement bénéficiaires

L'analyse des différentes politiques publiques ayant des effets positifs en faveur du climat montre un nombre important de co-bénéfices associés. Trois domaines sont positivement impactés : la santé, l'occupation du sol, les transports ; suivis par l'eau, les bâtiments, le numérique et l'énergie. Ces co-bénéfices peuvent résulter d'actions publiques mises en œuvre dans le cadre de politiques d'atténuation, d'adaptation ou combinant les deux objectifs.

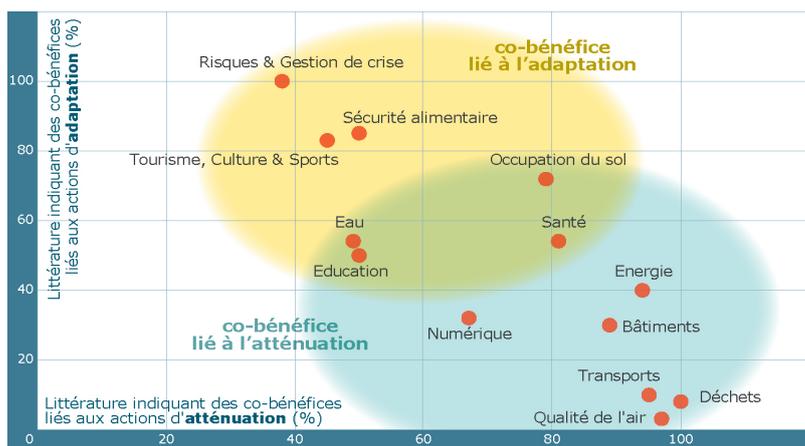
Nombre de co-bénéfices identifiés par domaine dans la littérature scientifique

Source : C40 Cities ; aua/T



Co-bénéfices résultant d'actions publiques d'atténuation et/ou d'adaptation

Source : C40 Cities ; aua/T



Quelques exemples de co-bénéfices d'actions climatiques

Développement local de la production d'énergie renouvelable

- Création d'emplois et d'activités économiques locales
- Réduction de la facture énergétique
- Amélioration du cadre de vie
- Création de nouvelles solidarités entre territoires urbains et ruraux

Amplification de la rénovation du parc bâti

- Création d'emplois
- Lutte contre la précarité énergétique et sociale
- Amélioration du cadre de vie
- Réduction des consommations énergétiques

Récupération et valorisation d'énergie fatale, ainsi que les procédés économes en énergie

- Réduction de la facture énergétique
- Amélioration de la compétitivité des entreprises
- Réduction des impacts environnementaux : couche d'ozone, eau...
- Economie des matières premières
- Innovations technologiques
- Création d'emplois

Protection et développement des espaces agricoles et naturels pour renforcer les capacités de séquestration carbone et réguler les îlots de chaleur urbains

- Appropriation et solidarité sociale
- Amélioration de la santé publique : qualité de l'air, activités physiques (marche, vélo, jeux), nouvelles pratiques alimentaires
- Renouveau de l'économie et de la production agricole et domestique : relations entre producteurs et consommateurs, qualité de l'eau et des sols,

- Préservation et amélioration de la biodiversité : trames vertes et bleues
- Amélioration de l'image et de l'attractivité territoriale, des paysages
- Création d'emplois

Développement de l'usage des transports en commun et des modes actifs

- Amélioration de la qualité de l'air
- Amélioration de la santé publique : meilleure qualité de l'air et exercices physiques induits
- Amélioration de la sociabilité urbaine et bien-être mental
- Amélioration de la qualité de vie et de l'attractivité du territoire : circulation apaisée, réduction des accidents routiers, réduction des nuisances sonores,
- Création d'emplois

Conception d'une urbanisation dense

- Développement de l'innovation et de la productivité
- Amélioration de la distribution et de l'efficacité de l'usage des ressources
- Amélioration de la santé publique : modes actifs facilités par le rapprochement des fonctions urbaines
- Préservation des espaces naturels et agricoles
- Promotion de la sociabilité urbaine
- Opportunités d'emplois

Conception d'un aménagement foncier mixte (résidentiel, emplois, commerces)

- Réduction des budgets (financiers et temps) des trajets domicile-travail
- Amélioration de la santé (activités physiques)
- Interactions sociales et bien-être mental
- Amélioration de la qualité de l'air et impacts sur les écosystèmes et la santé

Les co-bénéfices : des arguments de poids pour les actions en faveur du climat

On constate ainsi de fortes interrelations et des synergies entre démarches de projet territoriales et actions en faveur du climat.

Plus le panel de co-bénéfices est large, plus les actions en faveur du climat ont de chance d'être portées politiquement et acceptées par les populations, car rendues plus « désirables ».

Dans le même temps, les actions politiques engagées en termes d'innovation, de développement économique ou d'amélioration de la qualité de vie auront plus de chance d'être portées à terme, si elles ont un effet positif démontré sur le climat.

A l'échelle de la ville, l'importance accordée aux co-bénéfices est d'autant plus forte qu'ils sont perceptibles et reconnus au quotidien par les habitants. Miser sur des politiques « climat » multi-objectifs, intégrées, constitue une opportunité pour les territoires, tant sur le plan financier que pour l'amélioration de la qualité de vie et de l'attractivité économique

Pour en savoir plus :

- Cassen C, Guivarch C, Lecocq F, Les co-bénéfices des politiques climatiques : un concept opérant pour les négociations climat ?, 2015
- C40 Cities, Co-benefits of urban climate action: a framework for cities, 2016
- IPCC 2018
- I4CE, Gouvernance du climat & Accord de Paris : le pari audacieux de la coopération transnationale, Point Climat n°40, 2016
- Wolkinger and al., Evaluating health co-benefits of climate change mitigation in urban mobility, 2018
- WWF, Le défi climatique des villes – Vers des métropoles françaises alignées avec l'Accord de Paris, 2018
- www.changingtheconversation.ca/co-benefits
- energie-developpement.blogspot.com/2015/08/dictionnaire-vocabulaire-negociation-climat-COP.html#C